

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



25 juin 2024

Autofocus

Deux-roues, électrification et vieillissement du parc automobile : un bel avenir pour les contrôleurs techniques

Plus que tous les autres secteurs d'activité, le contrôle technique automobile veille à la qualité du parc automobile et à la sécurité routière. Il est régi par une réglementation en perpétuelle évolution. Après la réforme de 2018, la filière doit mettre en œuvre en 2024 le contrôle technique périodique des motocycles, scooters et voiturettes, tout en accueillant leurs premiers véhicules électriques. Dans ce contexte, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (ANFA) consacre un Autofocus qui retrace 10 ans d'évolution de la filière du contrôle technique automobile.

Le contrôle technique boosté par un parc automobile vieillissant

Avec **22,4 millions de véhicules contrôlés en 2023**, la progression de l'activité du contrôle technique en France est liée à la croissance du parc, qui compte 38,8 millions de véhicules, et son vieillissement, 10,8 ans d'âge moyen en 2023. Rien que sur l'activité du contrôle **technique périodique, plus d'1 million de véhicules** ont été contrôlés, soit **+5,6% par rapport à 2022**. Il s'agit de la plus forte progression depuis la mise en œuvre du contrôle technique périodique en 1992. Le secteur du contrôle technique est un marché croissant, qui pesait **2,2 milliards d'euros en 2022**.

Depuis 2017, le **taux de contre-visites est relativement stable, avec un pic à 21,70% en 2019, dû à la mise en place de la réforme**. En 2023, 4,4 millions de véhicules ont fait l'objet d'une contre-visite. Plus le parc vieillit, plus le taux de contre-visite augmente : 26 % des véhicules de plus de 10 ans contrôlés sont soumis à contre-visite, contre 12 % pour les véhicules de moins de 10 ans. Le contrôle technique est aussi une activité sensible au pouvoir d'achat des ménages.

La particularité du contrôle technique des véhicules électriques

Encore peu pratiqué, le contrôle technique des voitures électriques représente 0,4% des contrôles effectués en 2023. Pour exercer le contrôle technique sur un véhicule électrique, le contrôleur doit posséder une habilitation B2XL. Certains contrôles sont spécifiques à ces véhicules : le contrôle de continuité de masse et l'essai du dispositif anti-démarrage. Ces activités sont encore très nouvelles et peuvent faire l'objet d'appréhensions et d'incompréhensions qui soulignent la **nécessité de bien accompagner les contrôleurs techniques** dans les audits et dans les dispositifs de formations pour rassurer et encadrer la pratique et les compétences.

Nouveautés induites par le contrôle des deux-roues, quads et voiturettes

Effectif depuis le 15 avril 2024, le contrôle des catégories L (cyclomoteurs, motocycles, quads et voiturettes) doit être effectué à partir de la cinquième année, puis tous les trois ans. Selon les estimations, **environ 59 % du parc motorcycle devrait être contrôlé avant le 31 décembre 2024**. Toutefois, le motorcycle ne génère pas encore suffisamment d'activité pour disposer de contrôleurs dédiés. Les contrôles sont réalisés par des **centres disposant d'une extension d'agrément au contrôle technique des VL ou PL par des contrôleurs** disposant également d'une extension d'agrément ou ayant suivi une formation de 140h. À ce jour, 53 % des centres de contrôle ont demandé leur extension d'agrément, soit 3 483 centres.

Les retours sur les premiers contrôles techniques effectués montrent que **le parc de motorcycle est plutôt en meilleur état que le parc automobile de véhicule léger**. En mai 2024, ce sont les contrôles transactionnels lors des cessions de motos d'occasion, qui ont généré le plus de trafic. En revanche, les voiturettes semblent en moins bon état que les véhicules légers. Les centres constatent que le **matériel réglementaire pourrait être mieux adapté** pour travailler efficacement et en sécurité. Cette nouvelle activité nécessite des ajustements de la part des entreprises et des réseaux pour donner lieu à de futures évolutions réglementaires.

Le contrôle technique, un secteur attractif qui peine à recruter

À l'image de l'activité, le nombre de salariés dans le secteur évolue de manière régulière et croissante, atteignant **12 903 salariés en 2023**. Sur les **6 710 centres agréés**, 5 683 sont des établissements employeurs, ce qui signifie que plus de 15 % des centres n'ont pas de salariés. De plus, 82 % des centres de contrôle technique de véhicules légers sont affiliés à un réseau agréé. Il existe également 400 centres de contrôle technique pour poids lourds.

Alors que **2 444 besoins en recrutement ont été identifiés** en 2022, **39% d'entre eux n'ont pas abouti**, faute de candidats. Cela représente environ un millier de postes non pourvus. Bien que les entreprises de contrôle technique rencontrent des difficultés à recruter, seulement 49 % des recherches d'emploi sont publiées. En 2022, **83 % des contrôleurs techniques embauchés étaient expérimentés** (stable depuis 2017). Le métier dispose d'une certaine attractivité vis-à-vis de ce public car les conditions de travail sont réputées moins pénibles que la mécanique automobile. Depuis la réforme de 2018, la proportion de titulaires d'un Bac pro recrutés a augmenté de 28 % en 2017 à 75 % en 2022. En 2023, 1 280 offres ont été publiées, 47 % acceptant des débutants, mais seulement 17 % des embauchés étaient sans expérience.

A cette pénurie, le contrôle technique des deux roues vient ajouter 500 besoins de contrôleurs supplémentaires lié à la mise en œuvre du contrôle technique de catégorie L.

« Le contrôle technique est indispensable pour assurer la sécurité des véhicules en circulation. L'activité est créatrice d'emploi et bénéficie à l'ensemble de la filière : plus de contrôle signifie plus de réparations. Alors que les besoins sont là, les entreprises peinent à recruter de nouveaux contrôleurs. C'est pourquoi l'ANFA encourage les formations certifiantes. Parmi elles, le CQP Contrôleur technique VL plébiscité par les entreprises qui y ont eu recours et dont le taux d'insertion atteint 89% après l'obtention de la certification. », déclare **Jocelyn Gombault, Responsable projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile**.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA pilotes.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr

Emma FERNANDES • 06.23.02.39.38

Soundoussia SOIMADOUNE • 06.50.24.74.15

communication@anfa-auto.fr

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE